

# Construire la citoyenneté européenne

Laure Clément-Wilz et Sylvaine Poillot-Peruzzetto (dir.)



# Construire la citoyenneté européenne

Laure Clément-Wilz et Sylvaine Poillot-Peruzzetto (dir.)



## Préface

« Nous voulons connaître tous les obstacles que la vie quotidienne oppose à votre qualité de citoyen qui vit, qui étudie, qui travaille, qui achète ou simplement qui voyage dans l'UE. Nous aimerions aussi connaître vos idées sur la manière de lever ces obstacles et sur ce que devraient être les futurs développements de la citoyenneté européenne ».

Voici ainsi les citoyens interpellés sur la citoyenneté européenne et sur leur qualité de citoyen par une consultation publique lancée par la Commission. Si l'interpellation repose sur une approche résolument pratique du quotidien, elle n'en ouvre pas moins le dialogue sur la projection d'un modèle alternatif par le citoyen lui-même.

Le 23 novembre 2012, l'IRDEIC et FRAMESPA, deux instituts de recherche de l'Université de Toulouse, ont privilégié à nouveau une approche interdisciplinaire, comme elles l'ont déjà fait dans d'autres manifestations sur l'Europe<sup>1</sup>, pour s'interroger sur la citoyenneté européenne, sur ce qu'elle est, sur ce qu'elle pourrait être, sur ce qu'elle devrait être. L'approche juridique de la citoyenneté qui définit une identité première, mais surtout proclame son existence, mérite ainsi d'être mise en perspective avec l'approche de l'historien, du politologue, du sociologue, du géographe, de l'économiste sur la citoyenneté européenne.

Certes, ces rencontres interdisciplinaires autour de l'Europe montrent que celle-ci ne se présente pas à tous comme un même objet de réflexion. Chaque discipline en effet approche l'Europe avec sa propre définition de l'objet, avec ses propres méthodes et avec ses propres concepts. Il y a ainsi une certaine limite à l'interdisciplinaire, et la réflexion sur la citoyenneté européenne montre qu'elle peut pâtir du risque de la multiplication des langages et, finalement, du dialogue de sourds au pied d'une nouvelle tour de Babel. Comme pour les langues, les disciplines érigées en sciences auraient vite fait d'enfermer la citoyenneté européenne dans ses propres canaux de réflexion.

---

<sup>1</sup> La première journée (25 mars 2011), qui a posé les fondements de ces regards croisés par la mise en place d'un collectif pluridisciplinaire baptisé « Les Amphis de l'Europe », a depuis été publiée : Bertrand Vayssière et Sylvaine Peruzzetto (dir.), *L'Europe, objet renouvelé des sciences sociales : un état des lieux chez les géographes, les historiens et les juristes*, Toulouse, Méridiennes, 2013.

Pourtant, la rencontre entre chercheurs, plus que la rencontre entre disciplines, montre que si chacun commence par définir son objet pour mieux le creuser, il est rapidement conduit à mettre à découvert des zones d'interrogation, des zones d'ombre qui, précisément, peuvent retrouver du sens par des approches renouvelées. Cette rencontre conduit à repérer des similitudes tout en créant des chocs salutaires. Il serait aussi faux que fou de vouloir unifier ces perspectives en une vision globale et synthétique, car c'est davantage la multiplication des points de vue qui permet à chacun d'avancer. Ainsi, le défi de l'interdisciplinaire ressemble étrangement au défi européen, où chacun doit pouvoir garder son identité dans l'échange, par un principe de confiance et de reconnaissance qui permet d'avancer ensemble : penser en commun la citoyenneté, c'est accepter de se laisser conduire à côté et au-delà de son propre cheminement.

Aborder la citoyenneté européenne c'est pour l'Europe à la fois de l'ancien et du nouveau.

De l'ancien, car la citoyenneté participe de cette « Europe-processus » toujours en cours. Elle relève en effet d'un processus puisqu'elle est elle-même à achever pour le bien de l'Europe. Il est étonnant à cet égard de constater que, dans le vocabulaire français, le terme « citoyen » soit antérieur à celui de citoyenneté, tandis que, dans le vocabulaire européen, celui de « citoyenneté » est antérieur à celui de citoyen, comme s'il fallait construire le citoyen par l'Europe et ses outils plutôt que l'inverse.

De l'ancien encore, car cette Europe en éternelle construction se dote précisément de concepts matriciels pour se déployer. C'est ainsi qu'elle s'est d'abord définie à travers l'objectif de « marché commun », devenu « marché intérieur », et qu'elle continue désormais sur sa lancée avec les thèmes d'« espace de liberté, de sécurité et de justice » et de « citoyenneté européenne ». En effet, ce dernier concept offre les mêmes potentialités pour le législateur, pour la Cour de justice, qui s'en est d'ailleurs déjà saisie, mais sans doute aussi pour les citoyens entrepreneurs. La citoyenneté européenne, au-delà des droits inscrits dans les Traités, se présente comme une opportunité offerte à tous de parfaire l'Europe.

Du nouveau, car la citoyenneté européenne modifie le paradigme de l'Europe institutionnelle, construite sur la base d'une relation verticale Union européenne-États. Certes, les entreprises ont largement participé à la construction du marché intérieur, tout comme les consommateurs d'ailleurs, appelés à jouer un rôle responsable ; certes les régions ont également été encouragées à dépasser la relation verticale de départ ; mais l'arrivée sur la scène politique du citoyen ouvre certainement de nouvelles perspectives de relations, à la fois horizontales et verticales, mais aussi de relations descendantes et ascendantes.

Du nouveau encore, car incontestablement la citoyenneté européenne enrichit le registre d'une Europe trop souvent et trop facilement taxée d'« économique ». Elle réintègre en effet dans les institutions des valeurs qui lui donnent un vrai poids historique et humaniste. À cet égard, il n'est pas étonnant que l'entrée de la citoyenneté européenne dans le vocabulaire de l'Union accompagne l'édification et la consécration parallèle des droits fondamentaux et de l'objectif de construction d'un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Du nouveau toujours, car si l'Europe n'a cessé d'inventer ses méthodes de construction dès lors qu'il lui fallait construire un espace toujours plus large, la réflexion citoyenne la renforce par le recours à la base, que ce recours soit sollicité par elle ou qu'il finisse par s'imposer à elle.

Mais, derrière cette consécration juridique de la citoyenneté européenne, qu'en est-il de sa réalité sociologique ? Faut-il s'arrêter à l'évidente « incomplétude sociologique » dès lors que la citoyenneté n'est relayée ni par l'école, l'armée ou la presse, ni par une société civile incarnée dans un *demos* européen, dès lors que la mobilité, droit premier du citoyen européen, ne concerne dans les faits que 2% de la population européenne, ne représentant finalement qu'une somme de situations factuelles, pour lesquelles l'Europe a donné une solution à défaut de donner un sens ?

Pour transformer le « je national » en « nous européen », pour faire de l'Europe une affaire passionnelle plutôt que de raison, l'UE dispose de certains vecteurs qui ont fait l'objet de réflexion.

L'histoire officielle a cherché à personnifier l'Europe par ses fameux « pères fondateurs ». Elle a ainsi fait de Jean Monnet un homme illustre. Reste-t-il aujourd'hui un bon choix à l'heure des débats sur la citoyenneté européenne ? Cet homme a certes répondu aux besoins de la France comme au besoin des européistes les plus convaincus, mais sa personnalité et son charisme facilitent-ils une incarnation des Européens dans leur ensemble ? Il montre en tout cas qu'on ne naît pas Européen, mais qu'on le devient, et qu'il y a ainsi un « au-delà » de la citoyenneté sous la forme d'un acte de foi, qui n'a pas forcément de résonance dans le concept purement juridique de la citoyenneté européenne. Les événements historiques peuvent ainsi participer à construire une conscience. Une approche psychosociale montre en effet que « l'homme de la rue » se ressent national ou Européen en fonction du contexte, et qu'il choisit et rapporte différemment les événements de l'histoire selon celui-ci.

Au-delà de ces outils de médiation d'une conscience européenne que sont les grands hommes et les événements historiques, les institutions européennes ont-elles suffisamment pris la mesure de l'histoire des expériences européennes, menées en particulier par les universités en

Europe avant même la naissance des Communautés ? À cet égard, ces universités jouent-elles encore un rôle, au-delà des échanges Erasmus, dans la fondation des constructions culturelles sur lesquelles une Europe plus citoyenne pourrait s'appuyer ? N'ont-elles pas elles aussi modifié leur pratique autour d'un référentiel national et d'une pratique de concurrence dictée d'abord par la globalisation, oubliant tout l'intérêt de la dimension de coopération européenne, et toute la grandeur de leur rôle politique de formation des citoyens ? Une approche sur le rôle historique des universités permet en tout cas d'interroger le présent des politiques universitaires en Europe.

Les éléments propres à construire ce lien de citoyenneté, au-delà de sa pure affirmation, ne manquent pas. Pourtant, si les institutions cherchent à convaincre de l'existence d'une citoyenneté, en particulier par le symbole fort d'une monnaie unique, il est vrai que ce dernier défi n'est pour l'instant pas convaincant, et ne facilite pas la réconciliation avec le citoyen. En effet, la construction d'une Europe monétaire sans Europe économique a facilité les dérapages en déresponsabilisant les États. On est du coup loin des solutions simples et d'évidence, telle que la mise en place d'un impôt européen versé directement par les Européens, qui aurait des conséquences sur le projet citoyen à l'échelle communautaire.

La mise en avant de valeurs communes en Europe peut sans doute donner de la substance à un « vouloir-vivre ensemble » transfrontalier, permettant aux citoyens de se reconnaître dans un environnement toujours plus large. À cet égard, les politiques régionales européennes sont-elles fondées sur la cohésion, qui devraient permettre d'enrichir, voire de dépasser, la seule référence aux États par l'affirmation d'une solidarité nouvelle. Ces politiques, mal connues dès lors que les apports financiers européens sont souvent présentés comme de simples compléments aux fonds nationaux, ou que les acteurs locaux en cachent l'origine par opportunisme politique, pourraient ainsi permettre de démontrer aux Européens l'importance de la solidarité dans l'Union.

La justice présente également toutes les potentialités d'une matrice de l'Europe, capable de renforcer l'adhésion des citoyens à un projet politique européen. Pour certains d'ailleurs, la justiciabilité est plus large que la citoyenneté, dès lors que la justice est la première dette du souverain. Tous les ingrédients existent en Europe pour retrouver une justice commune, qui aille au-delà des différences de systèmes trop facilement mises en avant, différences elles-mêmes cristallisées dans le cadre des États-nations avec l'usage trop facile du principe de l'autonomie procédurale. L'objectif de la construction d'un espace judiciaire européen donne les compétences et les moyens, mais il resterait comme toujours aux États d'accepter d'aller jusqu'au bout de la démarche entreprise : une justice européenne qui passerait certes par la reconnais-

sance des jugements rendus dans les autres États, mais surtout qui s'afficherait comme reposant sur les principes communs de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte des droits fondamentaux. Le respect des droits fondamentaux, des règles fondamentales communes de procédure, de la coopération judiciaire en matière civile et pénale, de la coopération policière, tous ces éléments ne pourraient-ils aboutir à une réalité de justice pour le justiciable dès lors que la volonté de dépasser le référentiel national serait clairement acquise ?

Mais, finalement, cette longue liste de potentialités qui ne parvient pas à résonner encore chez le citoyen et à donner corps à la citoyenneté européenne proclamée est-elle un handicap insurmontable ? N'est-ce pas la marque de l'Europe que d'être toujours ouverte aux débats, comme si rien n'était jamais donné ? Ne suffirait-il pas de cette prise de conscience pour mieux entendre et mieux comprendre toute la richesse de ce perpétuel inachèvement, des potentialités extraordinaires qu'il contient, de notre erreur finalement de raisonner dans une référence temporelle trop étroite et avec les codes des États.

L'Europe qui invente et oblige à inventer, pourrait ainsi être pour le citoyen le vecteur du passage de la « morale civique » proclamée à l'« éthique sociale » recherchée.

La réflexion sur la citoyenneté européenne se construit autour de trois grands axes : les approches, les vecteurs et les enjeux de celle-ci, et se justifie par une approche résolument dynamique. En effet, dans une telle perspective, nous avons souhaité partir des soubassements qui, pour la citoyenneté européenne, sont donnés par le droit, dont on peut néanmoins interroger la substance sociale, afin de réfléchir aux enjeux et aux perspectives, tout en passant nécessairement par l'étude des principaux vecteurs utilisés pour déployer la citoyenneté.

La distribution dans cette matrice un peu facile des différents axes de réflexions disciplinaires peut être néanmoins discutée, car toute réflexion sur la citoyenneté n'est ni univoque ni définitive, montrant ainsi que le citoyen européen ne se laisse décidément pas enfermer ni dans une institution européenne, ni dans un plan, ni dans une discipline, ni dans une quelconque Fatalité.

Sylvaine Poillot Peruzzetto  
Bertrand Vayssière